

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 16 décembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 10 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à Mme Lydie ROBERT, Mme Hélène LAGRANGE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à M. François PIGNOL, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. Laurent SAUNON a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO.

Absents excusés : Mme Laëtitia BOBEL, M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE, Mmes Juline RODRIGUES, M. Stéphane FALGOUX

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

### 2025-54 : APPROBATION DES TARIFS ALSH EXTRASCOLAIRES – TARIFS SEJOUR DE SKI A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026

M. le Maire explique au conseil municipal que les Centres de loisirs proposent deux formules pour le séjour de ski :

\* Formule n°1 « ski avec cours ESF » : des moniteurs E.S.F. encadreront les enfants, par groupe de niveau, de 11h à 13h durant ces 5 jours. L'après-midi, les enfants seront pris en charge par des animateurs qualifiés pour continuer la pratique du ski.

\* Formule n°2 « ski avec animateur » : les enfants ayant un niveau confirmé sont encadrés du matin au soir par des animateurs qualifiés pour pratiquer le ski en toute sécurité.

Suite à l'augmentation de certains devis, il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs suivants :

| TRANCHES | QUOTIENTS FAMILIAUX |         | Formule 1<br>Ski avec ESF | Formule 2<br>Ski avec animateur |
|----------|---------------------|---------|---------------------------|---------------------------------|
| 1        | 0 €                 | 560 €   | 256 €                     | 251 €                           |
| 2        | 561 €               | 750 €   | 282 €                     | 267 €                           |
| 3        | 751 €               | 1 060 € | 309 €                     | 277 €                           |
| 4        | 1 061 €             | 1 430 € | 335 €                     | 288 €                           |
| 5        | 1 431 €             | 1 680 € | 361 €                     | 298 €                           |
| 6        | 1 681 €             | 2 160 € | 387 €                     | 309 €                           |
| 7        | 2 161 €             | -       | 414 €                     | 319 €                           |
| 11       | EXTERIEUR           |         | Tranche + 100 €           | Tranche + 100 €                 |

**Déduction de 50 € si l'enfant possède son matériel en totalité.**

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver ces tarifs et de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
- **APPROUVE** les tarifs proposés par M. le Maire, pour l'ALSH extrascolaire – séjours de ski, tels que détaillés ci-dessus, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 16 décembre 2025,  
Certifiée transmise en Préfecture, le 17 décembre 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER



